



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Lille, le 17 juillet 2023

Pôle Patrimoines & architecture
Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :

Thomas Byhet
thomas.byhet@culture.gouv.fr
Tél. : 03.28.36.78.81

SNC Sainte-Catherine « Les Augustines »
57^{bis} Place Rihour
59000 Lille

À l'attention de madame Perrine Bonete

Objet : Attestation d'achèvement de la phase terrain et libération de terrain

Réf. : SAINTE-CATHERINE (Pas-de-Calais), Dessus les 3 fontaines

Arrêté de prescription de fouille n° 62_2017_209_01 du 14 novembre 2017

Modifié par l'arrêté n° 62_2017_209_02 du 9 janvier 2023

Madame, monsieur

La fouille que vous avez réalisée dans le cadre de l'aménagement sis à Sainte-Catherine (Pas-de-Calais), Dessus les 3 fontaines, en application de l'arrêté de fouille référencé ci-dessus, a permis la mise au jour des vestiges d'un habitat de l'époque romaine (Haut-Empire). À la suite des visites de terrain effectuées dans le cadre du contrôle scientifique et technique et en considérant que l'opération de fouille a été réalisée sur l'ensemble de l'emprise de prescrite, je certifie que les travaux de fouille ont été exécutés dans des conditions qui répondent aux attentes du cahier des charges de l'État.

En conséquence, je vous confirme que je ne compte pas émettre d'autres prescriptions au titre de l'archéologie sur les emprises fouillées, et je vous délivre la présente attestation de libération de terrain, mentionnée à l'article 5 de l'arrêté référencé en objet, en application des dispositions prévues à l'article R. 523-59 du code du patrimoine, relatif à l'achèvement des fouilles. À ce titre, rien ne s'oppose à la mise en œuvre des travaux prévus.

J'attire votre attention sur le fait que d'un point de vue strictement archéologique, cette opération sera considérée comme définitivement achevée à la validation du rapport de fouille dont la date de remise est prévue par le marché que vous avez passé avec l'opérateur de fouille.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le conservateur régional adjoint de l'archéologie


Alexandre AUDEBERT